



CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2015

Compte-rendu de réunion

Présents :

Moïse CARON (Maire)	Marie-Jos LIGIER (1 ^{ère} adjointe)	Jackie WITZ (adjoint)
Henri VENTROUX (adjoint)	Laurent BESNARD	Liliane MARSAC
Yannick CAILLET	Claudine LECLERE	Anne-Marie CHOURAQUI
Valérie LE CORRE		

Absents :

Gérard VINAY	Pouvoir donné à Valérie LE CORRE
Daphné PERROT	Pouvoir donné à Anne-Marie CHOURAQUI
François MINEAU	Pouvoir donné à Moïse CARON
Thierry HECTOR	

Le quorum ayant été atteint, la séance a été ouverte à 20h40. Elle a été levée à 24h00

ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE

- I. Délibérations
- II. Points divers
- III. Annexes

I. DELIBERATIONS

Lors de cette séance, ont été soumises par Monsieur le Maire au conseil municipal, les délibérations suivantes :

1.1 Projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI)

Monsieur le Maire, Moïse CARON, a donc soumis à l'avis du conseil municipal le projet de SDCI,

Défavorable 0

Favorable 13

accompagné des remarques suivantes :

Moïse CARON : Voir à intégrer de suite l'EPCI n°15 avec l'EPCI n°8, voire à passer directement à 150.000 habitants.

Marie-Jos LIGIER : Manque d'homogénéité dans les propositions de nouveaux EPCI en nombre d'habitants (allant de 16.077 hab. avec l'EPCI n° 12 "CC Intercom Risle et Charentonne" à 101.155 hab. avec l'EPCI n°7).

Yannick CAILLET : profiter de ces nouveaux rassemblements pour conserver la continuité géographique et touristique de la vallée de l'Eure en intégrant l'EPCI n°15 CC Eure Madrie - Seine à l'EPCI n°8 (hyp. 1 = EPCI 8 + 15), voire même conserver l'intégrité des Vallées de l'Eure et de la Seine en y intégrant également l'EPCI n°14 Seine-Eure (hyp. 2 : EPCI 8 + 15 + 14). Cela ferait un ensemble cohérent de 113.437 hab. dans l'hypothèse 1 ou de 181.34 à hab. dans l'hypothèse 2.

Remarque sur le tableau "Territoire 8 "en annexe : il est étonnant que le tourisme ne soit actuellement ni une compétence obligatoire ou optionnelle de la CAPE. Est-ce normal ?



1.2 Cadeau de fin d'année aux employés communaux

Monsieur le Maire, Moïse CARON, a soumis à délibération du conseil municipal le montant de 60€ qui sera attribué à l'ensemble des employés en bons d'achats comme cadeau de fin d'année. Précision faite que ces bons cadeaux ne seraient remis qu'aux présents lors des vœux du Maire du 9 janvier.

Contre 0

Abstention 0

Pour 13

1.3 PLU

Sur proposition de la commission urbanisme rapportée par Marie Jos LIGIER, Monsieur le Maire, Moïse CARON, a donc soumis à délibération du conseil municipal le projet de règlement du PLU,

Contre 0

Abstention 0

Pour 13

I. POINTS DIVERS

1.1 Commission Finances

Valérie LE CORRE, vice-présidente de la commission finances, présente un budget encourageant (projection fin d'année <88%). De plus, il est annoncé par le Monsieur Le Maire, Moïse CARON, que le règlement dû par Rouvray (frais relatifs à l'école sur l'année 2014) sera honoré d'ici fin 2015 et que le montant validé est bien celui présenté initialement soit 25.800,00 €.

Afin de minimiser l'avancement de trésorerie par la commune d'Houlbec-Cocherel, il sera proposé dans la prochaine convention établie entre les communes de Rouvray et d'Houlbec-Cocherel de commencer à régler le frais relatif à 2016 en même temps que ceux de 2015. Ainsi il serait demandé à la commune de Rouvray de régler mensuellement 1/10 du montant 2016, avec régularisation en fin d'année en fonction du montant total payé et du montant réellement dû.

1.2 Commission urbanisme - PLU

Une réunion des PPA puis une réunion publique sont à programmer.

Parcelle ZB251 de la côte aux brebis: L'accord du conseil municipal est confirmé pour la construction d'une habitation.

1.3 Employés communaux

Afin d'assurer un meilleur fonctionnement en 2016 et après les avoir rencontrés en entretien individuel, il est prévu d'avoir recours à des réunions mensuelles entre Monsieur le Maire, les employés communaux et leur responsable direct. Ces réunions périodiques devraient permettre de mieux cerner les besoins des deux parties

En cas de manquement de la part des employés communaux, un dossier sera constitué et des avertissements donnés avec risques de sanctions pouvant donner droit à retenues sur salaires.

Le contrat CDD de Christelle DAVID (agence postale) sera renouvelé sur toute l'année 2016 à partir du 17 janvier 2016.



1.4 Rapport d'activité de la CAPE

Le conseil municipal devra se positionner sur le rapport annuel de la CAPE lors du prochain conseil municipal.

1.5 Compétence de la CAPE

Le conseil municipal devra se positionner sur le fait que la CAPE dispose de la compétence santé lors du prochain conseil municipal.

1.6 Commission Animation

Liliane MARSAC, vice-présidente de la commission annonce pour des raisons personnelles sa démission de la fonction de vice-présidente, tout en restant membre de la commission. Sa démission est acceptée en séance. Aucun remplacement n'a été proposé lors de la séance du conseil.

La séance publique a été levée à 24h00.

RAPPEL DES PROCHAINES ECHEANCES

Prochain conseil municipal : aura lieu le 22 janvier 2016 à 19h00

Vœux du maire : samedi 09 janvier 2016 à 11h30

A noter que nous ne mentionnons au CR que ce qui a été dit lors de la séance du conseil municipal. Aussi, des dates peuvent être modifiées après la séance de conseil municipal. Nous vous invitons donc à consulter l'agenda disponible sur le site internet de la mairie (<http://www.houlbec-cocherel.fr/>) ou à contacter la mairie (02 32 36 67 04) si vous avez un doute sur une date.

Compte rendu soumis à validation par : Yannick CAILLET